

salaires qu'il mérite vraiment et dont la remise faite volontiers permet aux collègues de se maintenir et de prospérer. On y voit se réaliser la belle parole de l'apôtre :

Impendam et super impendar ipse pro annimabus vestris.
(2 Cor. XII, 15.)

En retour, ces prêtres sont dégagés des préoccupations domestiques ; ils n'ont pas à s'inquiéter du lendemain ; ils mettent en pratique, pour l'avantage du ministère qu'ils remplissent, la recommandation du Sauveur : *Nolite ergo solliciti esse dicentes : quid manducabimus...* (Math. VI, 31.)

Admettons encore que l'éducation de la jeunesse offre par elle-même peu de joies, de consolations sensibles, et disons le mot, généralement peu d'attrait. Il faut de la patience, du courage et une bonté inaltérable pour travailler ainsi, toute une année durant, sur un petit peuple léger, volage, insaisissable, peu reconnaissant, souvent même ingrat ; c'est un ministère obscur, difficile, désagréable parfois, quand il n'est pas rendu tout à fait pénible ; d'autant plus que les mêmes professeurs ont peu de temps les mêmes élèves sous leurs soins, et que les fruits de leur ministère actuellement imperceptibles ne parviendront que plus tard à leur maturité ; *alius est qui seminat et alius est qui metit.* (Jo. IV, 37). Le prêtre éducateur est donc ordinairement privé de la satisfaction inhérente sous ce rapport au ministère paroissial proprement dit.

Ceux qui ont porté pendant de longues années le poids du professorat peuvent dire, cependant, que Dieu leur accorde souvent une jouissance véritable qu'ils acceptent comme une récompense temporelle de leurs travaux. C'est quand leurs élèves, après avoir quitté les bancs du collège pour entrer dans une carrière quelconque se montrent fidèles à l'éducation reçue, et font honneur par leur conduite et leurs succès à leurs maîtres et à leur *Alma Mater*. Ceux-ci ne sauraient, sans une certaine fierté de bon